

MacMillan Bloedel a obtenu un permis d'exploitation pour la région. Il faut faire remarquer à son honneur que cette société s'est imposé elle-même un moratoire sur toutes les activités d'exploitation forestière et de construction de routes. Or, ce moratoire est venu à expiration le 18 juin dernier.

Divers groupes de défense de l'environnement en provenance de différentes régions du Canada, tels que Western Canada Wilderness Committee de Vancouver, en Colombie-Britannique, et Nature Action de Saint-Bruno, au Québec, ont demandé aux députés de les aider à sauver la vallée et ces arbres magnifiques. MacMillan Bloedel et les groupes intéressés ont engagé des négociations afin de déterminer combien d'hectares de cette partie du patrimoine écologique canadien peuvent être épargnés.

J'appuie les efforts déployés par ces groupes pour préserver la vallée de Carmanah et j'invite les autres députés à faire de même. Espérons que le gouvernement jugera bon d'intervenir et d'englober la vallée dans le Parc national de Pacific Rim avant qu'il ne soit trop tard.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PARTIE ANNUELLE DE BALLE MOLLE ENTRE LES DÉPUTÉS ET LES PAGES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président: «Une prise, deux prises, trois prises et le frappeur mord la poussière!» C'est l'ambiance qui régnait hier soir à la partie annuelle de balle molle qu'ont disputé l'équipe des «Expos» formée de députés de tous les partis et celle des «Blue Jays», l'équipe des pages, sur le gazon devant le Parlement grâce à l'aimable collaboration du Président de la Chambre et à celle des membres du personnel de sécurité, qui ont fourni le matériel.

Les Expos ont cogné deux coups de circuit, ceux du député de Pontiac—Gatineau—Labelle (M. Moore) et du député de Westmorland—Kent (M. Robichaud), tandis que le page Stephen Cassivi a réussi à placer la balle dans les tulipes. Tous les spectateurs ont applaudi chaudement lorsque le page Suh Won Kim a saisi avec brio une balle roulante durement cognée et lorsque le page Byron Horner a attrapé la balle d'une façon spectaculaire. Tous les pages et tous les députés ont joué magnifiquement.

La joie, la bonne volonté et l'esprit sportif étaient de la partie. Nos valeureux pages ont prouvé que l'excellence qu'ils manifestent à la Chambre transparait dans toutes les facettes de leur vie. Grand bravo à nos pages!

Des voix: Bravo!

Article 21 du Règlement

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LES MISES À PIED PARMIS LES MANUTENTIONNAIRES DE CÉRÉALES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les mises à pied saisonnières dans le transport des céréales par la voie maritime risquent de se prolonger cet été. Des 1 300 manutentionnaires de céréales de Thunder Bay, 500 ont été mis à pied. C'est aussi le cas de 200 cheminots, de près de 100 marins et de 35 employés de la Commission des grains. Environ 500 marins d'autres villes le long de la voie maritime sont aussi sans travail.

On craint que le tiers de la flotte intérieure du Canada soit paralysée pendant toute la prochaine année-récolte. La sécheresse dans les Prairies réduit considérablement les rendements et ce n'est qu'au prix d'efforts spéciaux que pourra se poursuivre le transport des céréales par la voie maritime.

La Commission du blé a toujours livré les céréales destinées aux marchés de l'Atlantique par la voie maritime du Saint-Laurent. La capacité maximale de la côte ouest, de 18 à 19 millions de tonnes, oblige à exporter par Thunder Bay les bonnes années. Les agriculteurs comme les manutentionnaires de céréales, les marins et d'autres qui s'occupent de la navigation dans la voie maritime ont tout intérêt à préserver la très grande efficacité du système.

Je prie le ministre chargé du commerce des céréales et le ministre des Transports (M. Bouchard) de veiller à faire transiter suffisamment de céréales par Thunder Bay et les autres ports de la voie maritime pour garder le système en bon état.

* * *

L'AVORTEMENT

LE CAS DEVANT LA COUR SUPRÊME—ON S'OPPOSE AU REPORT DU PROCÈS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, j'ai été profondément peiné d'apprendre, par l'entremise de la presse malheureusement, que les fonctionnaires du ministère de la Justice ont demandé que le procès Borowski soit reporté indéfiniment. Ce procès se fait attendre depuis longtemps, et de nombreux Canadiens sont impatients d'en connaître l'issue pour voir si le tribunal reconnaîtra le statut légal du fœtus et son droit d'être protégé en vertu de la Charte.

Je prie instamment le ministre de permettre la tenue de ce procès et de laisser notre système de justice suivre son cours. Personnellement, je n'approuve pas l'intervention des fonctionnaires du ministère de la Justice et espère que le procès Borowski aura lieu en octobre, comme prévu.